

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 518



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF.....	3
COMMISSION D'APPEL	4;
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ...	5
COMMISSION FEMININES	6;
COMMISSION DEPART. DES TERRAINS ET . INSTALLATIONS SPORTIVES.....	7
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	10

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 20 JUILLET 2021

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à Madame BRAULT Annie membre du Comité de Direction suite au décès de son beau-père, et à son époux
Pierre BRAULT éducateur au club FC LA SURE.

E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails

District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 14 H.

REUNION DU MARDI 20 JUILLET 2021 PV n° 518

Président : M. MONTMAYEUR

Présents : T. TRUWANT- V. SCARPA

Excusés : C. RACLET - A. BLANC - A. BRAULT- C. BONNARD - A. SECCO - C. FERNANDES - D. FRANZIN - L. MAZZOLENI - R. EL RHAFARI - A. REMLI

Notes aux clubs :

Pour chaque appel : merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

- Match : catégorie, niveau, poule et date du match
- Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

CONVOCATIONS

DOSSIER N° 21-22-001-R: Appel du club de CHIRENS en date 16/07/2021 contestant la décision prise pour absence à l'assemblée générale du 03/07/21 parue au P.V n°517 le jeudi 15 juillet 2021.

L'audition aura lieu le mardi 31/08/2021 à 19H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

DOSSIER N° 21-22-002-R: Appel du club du FC2A en date 19/07/2021 contestant la décision prise pour absence à l'assemblée générale du district du 03/07/21 parue au P.V n°517 le jeudi 15 juillet 2021.

L'audition aura lieu le mardi 31/08/2021 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président
Marc MONTMAYEUR

Le secrétaire de séance
Vincent SCARPA



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 20 Juillet 2021

Président : M. Mallet

Présents : M Montmayeur

REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Conformément à l'Article 21Bis des Règlements Généraux du District, chaque équipe doit être représentée par son éducateur et un dirigeant licencié, en outre ces personnes devront avoir leur licence avec eux (Foot compagnon). Une vérification sera faite lors de l'émargement

Pour rappel, les équipes 1 de D5 sont invitées à participer à la réunion de leur choix

Les dates de ces réunions pour les équipes évoluant en D1, D2, D3 ET D4 sont les suivantes :

Phase	Poule	Date	Heure	Club	Lieu	Adresse
D1	A	04/09/2021	10H	St Cassien	St Cassien	Salle des fêtes-Stade, Place de l'église
D1	B	04/09/2021	10H	Nivolas	Nivolas Vermelle	Salle de réception au stade des Mûriers 1184 route du Vernay
D2	A	04/09/2021	10H	Voreppe	Voreppe	Salle Pierre Rapin (complexe sportif du stade Pineguy)
D2	B	11/09/2021	10H	Châbons	Châbons	Salle post 'halles , rue de la poste
D2	C	11/09/2021	10H	Faramans	Faramans	Salle d'animations du stade
D3	A	30/08/2021	19H	Eybens	Eybens	Au siège, rue Jean Macé à côté du stade Charles Piot
D3	B	31/08/2021	19H	Rives	Rives	Salle Pierre Brigard - 106 Rue Sadi Carnot
D3	C	31/08/2021	19H	Ascol	Charavines	Salle des Cèdres de Charavines (Gymnase) 830 rue principale
D3	D	02/09/2021	19H	Beauvoir Royas	Beauvoir	Salle des Fêtes (parking du stade)
D4	A	02/09/2021	19H	2 Rochers	St Egrève	Rue des Brioux dans le nouveau siège
D4	B	02/09/2021	19H	Saint Antoine	St Antoine	Zone technique, 210 avenue du 19 Mars 1962
D4	C	09/09/2021	19H	La Batie Divisin	La Batie Divisin	Salle des Fêtes (parking du stade)
D4	D	09/09/2021	19H	Dolomieu	Dolomieu	Salle des Fêtes
D4	E	09/09/2021	19H	Artas Charantonnay	Charantonnay	Salle Socio-culturels 226 avenue du Bourg.

RÉCIDIVE CLUBS

Les personnes suivantes qui sont inscrites à la session de formation CFF3 du 26-27 AOUT et 02-03 Septembre, ne peuvent pas être prises en compte dans le cas de la récidive club car elles sont déjà diplômées :

Mr CHAUVIN Denis pour le club D'ARTAS CHARANTONNAY
Mr NSANGO Kihoulou Disteh pour le club de NIVOLAS
Mr SOMON Vincent pour le club de DOMARIN

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 20 Juillet 2021

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat : Thierry Truwant

Courriers : BOURBRE, EYZIN ST SORLIN

Toutes les informations relatives au foot féminin sont à chercher soit dans le P V, soit dans la rubrique « pratiques »

RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à la COMMISSION FEMININES

Suite du rappel des lois du jeu foot à 8

Loi 12 et 13

Tous les coups francs sont directs, les adversaires à 6 m du ballon

La gardienne ne peut pas se saisir du ballon sur une passe de sa partenaire

Loi 14 Penalty

Point placé à 9 m de la ligne de but

REUNIONS D'AVANT SAISON

Les équipes ou clubs féminins peuvent participer aux réunions d'avant saison organisées par la commission Ethique, Voir les réunions programmées sur le site (Choisir celle qui vous convient)

COUPE DE FRANCE

Engagement avant le 15 Aout : 26 €

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS ET COUPES

Les clubs doivent valider leurs engagements (voir sur le site), pour la coupe

POINT SUR LES ENGAGEMENTS

Attention, comme les saisons précédentes, la Commission validera les engagements, au fur et à mesure du nombre de licenciées nécessaires à la participation du championnat concerné

Seniors à 11 D1 : date limite 23 août

A ce jour 4 Equipes : CLAIX, ARTAS CHARANTONNAY, GUC, IZEAUX

Seniors à 11 D2 : date limite 6 Septembre

A ce jour 5 Equipes : ECHIROLLES, FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE, GT NIVOLAS T ST CLAIR, SUD ISERE, VOREPPE

Seniors à 8 : date limite 6 Septembre

A ce jour 14 Equipes : CESSIEU, CHATTE, CREMIEU, DOMARIN, ARTAS CHARANTONNAY 2, GUC 2, LAUZES,

LIERS, MIRIBEL, POLIENAS, REVENTIN, ST ANDRE LE GAZ, ST MARCELLIN, ST JOSEPH de RIVIERE

U18 à 11 : date limite 6 Septembre

A ce jour 1 Equipe: GUC 1

U18 à 8 : date limite 13 Septembre

A ce jour 4 Equipes : BEAUREPAIRE, CORBELIN, GRESIVAUDAN, 4 MONTAGNES

U 15 à 8 : date limite 13 Septembre

A ce jour 4 Equipes : ARTAS CHARANTONNAY, VALLEE DE LA GRESSE, VEZERONCE, VILLENEUVE

COUPES

Coupes Seniors : 26 aout

U 18 et U15 : 6 Septembre

Passé ce délai, les inscriptions se feront par mail (sauf pour la D1)

CHAMPIONNAT U 18 F A 11

Cette année, nous avons organisé un championnat à 11 en U18 F, qui a réuni 10 équipes.

Pour la saison prochaine, la commission souhaite faire un recensement des clubs intéressés par cette pratique

IMPORTANT : au vu d'informations semblant fiables : la commission Féminine aimerait connaître les clubs qui auraient le projet de créer une section féminine.

Que ce soit en séniors ou en catégorie jeunes le Président J. Issartel ainsi que les membres de sa commission T. Truwant et G. Bouat se tiennent à leur disposition pour échanger sur leur éventuel projet

PLENIERE

Si les conditions sanitaires le permettent, la Plénière féminines se déroulera le samedi 4 Septembre à 09h00 au district de L'Isère

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 20 JUILLET 2021

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - BEJUIT ANDRE - TOUILLON JEAN FRANCOIS – VITTOZ JEAN JACQUES

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr / guy-isfff61@orange.fr

Courriers envoyés :

MAIRIES : BILIEU – MONSTEROUX MILIEU

LAURA FOOT : VEZERONCE (Eclairage)

CLUB : LAUZES FC

Courriers reçus :

MAIRIES : LES ABRETS en DAUPHINE - LA VERPILLIERE - SASSENAGE

CLUBS : FC DES LAUZES – RUY MONTCEAU -

Installations Sportives :

- **Classement en cours** : LES ABRETS (Parc BISSO)
– ST GEOIRE en VALDAINE (Stade de LA COMBE)
– REVEL TOURDAN – LA BATIE MONTGASCON - CHAMPIER

- **Confirmation** : NANTOIN – SEPTEME (Paul BADIN Synthétique) - EYBENS (Journet 2 Synthétique) – ST MARTIN D'HERES (Just Fontaine Synthétique)

- **Eclairage** : CHAMP SUR DRAC – LA COTE ST ANDRE (Synthétique) -

CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

La Fédération Française de Football a voté lors de son assemblée du 12 mars 2021 deux nouveaux textes réglementaires :

- Règlement des Terrains et Installations Sportives (Ed 2021)
- Règlement de l'Eclairage des Installations Sportives (Ed 2021)

Règlement des Terrains et installations Sportives

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives

Le propriétaire d'une installation est invité à déterminer, avec le club dans un cadre programmatique, le niveau de classement de l'installation projeté ou rénové.

Le terme de « **classement** » désigne la procédure qui conduit au terme d'une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances Fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d'une installation dans la nomenclature suivante :

La FFF classe les installations en 7 niveaux : **T1 ; T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7.**

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE devront être classées **Niveau T5.**

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U20, U17, et U15 devront être classées **Niveau T5.**

	Correspondance Compétitions Seniors Masculins	Compétitions Seniors Féminines ainsi que U20 / U17 / U15 / U18F
Niveau T5 – E6	D1 –D2	D1
Niveau T6 – E7	D3 à D5	D2 – D3
Niveau T7	Autres	
2 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5,	

Rappel : Installations Sportives : 1 – Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque

rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur l'aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

Règlement Eclairage

La CDTIS rappelle : Le Règlement de l'Éclairage des Terrains et Installations Sportives répond aux mêmes exigences légales et réglementaires que celles du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF. Seules les installations d'éclairage, conformes au présent Règlement, peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Le terme de « classement » désigne la procédure qui conduit au terme d'une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d'une installation d'éclairage.

La FFF classe les installations d'éclairage en : • **en 7 niveaux : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7 pour la pratique du football grand jeu.**

Il a été établi des niveaux de classement d'éclairage en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40.1-EC) – Voir tableau ci-dessus.

Pour jouer sans l'accord du club adverse, le niveau requis est E6

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2020 / 2021

Présents : GUY CHASSIGNEU – HERVE GIROUD GARAMPON

Note aux clubs : Il est demandé à tous les Présidents de clubs de prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité de vos projets avant toute réalisation.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.

Avis préalables :

[Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)

[Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Documents à nous retourner par mail, accompagnés des pièces complémentaires en fichiers séparés, à la CDTIS-ISERE.

Dossiers FAFA validés sur la saison 2020/2021 :

- | | |
|---|--|
| 1. ECHIROLLES – Aire de grands jeux (Synthétique) | 7. COUBLEVIE – Vestiaires |
| 2. OYEU – Sécurisation | 8. DOMARIN – Sécurisation |
| 3. BEAUCROISSANT – Sécurisation | 9. ST CHEF – Aire de grands jeux (Synthétique) |
| 4. CHAMPIER – Sécurisation | |
| 5. MONSTEROUX-MILIEU – Eclairage LED | |
| 6. CHARAVINES – Sécurisation | |

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 20 JUILLET 2021

Présents : MM. M. VACHETTA, J. DA CUNHA VELOSO, M. MALLET.

Excusés : J. SABATINO, F. NARDIN, C. FARRAT, D. FRANZIN.

ARBITRES

Mr MAREY Allan : La commission prend note de votre demande de devenir indépendant pour les saisons 2021/2022 et 2022 /2023.

Mr MAREY Arnaud : Erreur de la commission : Vous appartenez et vous représentez toujours le club de CREYS-MORESTEL au statut de l'arbitrage.

CLUBS

CREYS-MORESTEL : Mr MAREY Arnaud est toujours arbitre dans votre club et vous représente au statut de l'arbitrage.

FC VAREZE : La commission vous informe que Mr MAREY Allan devient indépendant à sa demande pour les saisons 2021/2022 et 2022 /2023.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
J. DA CUNHA VELOSO.